

TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE  
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS VÉGÉTALES

CATÉGORIES	CANOLA (CNL)
Période d'assurance	15 août au 14 août
Minimum assurable	15 hectares annuellement, par catégorie ou en combinaison
Limite de protection	2009-2010 : 2,0 t/ha   2010-2011 : 2,1 t/ha   2011-2012 : 1,60 t/ha
Calendrier de paiement	Décembre (40 %)    Avril (70 %)    Janvier (Final)

Année d'assurance	2009-2010 (Final)		2010-2011 (Final)		2011-2012	
	2,0 t/ha		2,1 t/ha		1,60 t/ha	
Rendement modèle						
	\$/t	\$/ha	\$/t	\$/ha	\$/t	\$/ha
Revenu stabilisé	511,52	1 023,04	413,24	<b>868,65</b>	521,74	834,79
Revenu stabilisé ajusté <sup>(1)</sup>	494,94	989,87	386,08	<b>811,55</b>	465,86	745,37
Prix du marché	384,75	769,50	470,29	<b>988,57</b>	535,00	856,00
Compensation totale	110,19	220,37	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00
1 <sup>re</sup> avance	déc 09	125,54				
2 <sup>e</sup> avance	avril 10	61,55				
FINAL	fév 11	33,28				
TOTAL versé à ce jour		220,37		0,00		0,00
Compensation résiduelle		0,00		0,00		0,00
Nombre d'adhérents	295		299		411	
Unités compensables	10 142 ha		10 754 ha		16 063 ha	

Contribution totale ASRA <sup>(2)</sup>		61,94		22,23		16,57
Moins crédit de contribution						
Contribution nette ASRA		61,94		22,23		16,57
1 <sup>re</sup> retenue	déc 09	67,78	déc 10	61,94	déc 11	16,57
2 <sup>e</sup> retenue	avril 10	-5,84	déc 11	-39,71		
3 <sup>e</sup> retenue						
4 <sup>e</sup> retenue						
5 <sup>e</sup> retenue						
TOTAL retenu à ce jour		61,94		22,23		16,57
Contribution résiduelle		0,00		0,00		0,00
Unités cotisables	10 223 ha		10 754 ha		16 063 ha	

REMARQUES	(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements.  L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes suivants : 2009-2010 : Agri-invest. 2009 2010-2011 : Agri-invest. 2010, Agri-Québec 2010 2011-2012 : Agri-invest. 2011, Agri-Québec 2011
	(2) Taux de contribution pour les unités excédant 899,1 ha (toutes catégories confondues) : 2010-2011 : 22,23 \$/ha 2011-2012 : 22,43 \$/ha
<b>Mise à jour des prévisions de compensation : 30 janvier 2012</b>	

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 30 janvier 2012